

leurs paroissiens
cette décision pour
pour le Souverain
se faire en aucun
ra au moins deux

tembre 1883, j'ai
paratrice. Je la
grâces et indul-
diocèse tous les
les communautés,
aires et collèges,
les personnes qui

r Labrecque, di-
rès ma" circulaire
ui ont enregistré
n de chaque an-
is simplement *le*
le dernier envoi.
ne doit pas être

ce ue mon sincère
pour l'année qui.

HEREAU,
I. DE QUÉBEC.